

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 05_2025_071

**Centre de santé de Charenton : avenant à la demande de subvention de l'association
« Bouge ton Coq » (médecins solidaires)**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 18 juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	
SAINT-AMAND-MONTROND	Madame Françoise GONNET	Absente
	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Philippe MARME
	Madame Sophie CUNNIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	Pouvoir à Sophie CUNNIÈRES
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	Remplacé par Bernadette MERIFL
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Pascal COLLIN

Date de la convocation : 5 juin 2025
Date de l'affichage : 5 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250626-052025071-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 05_2025_071

Centre de santé de Charenton : avenant à la demande de subvention de l'association « Bouge ton Coq » (médecins solidaires)

Monsieur Pascal AUPY, Vice-Président, présente ce dossier.

Vu le rapport relatif à la situation d'accès aux soins sur certains territoires français et l'initiative portée par l'association *Bouge ton coQ !* pour répondre à cette problématique par l'instauration d'un centre de santé solidaire à Charenton-du-Cher ;

Vu la convention de partenariat signée en mars 2024 entre la Communauté de communes et l'association *Bouge ton coQ !* pour soutenir le déploiement et la gestion du centre de santé solidaire, et assurer le suivi logistique, opérationnel et humain, ainsi que l'accueil des médecins ;

Vu la demande de subvention formulée par Monsieur Gabriel du Passage, le 10 avril 2025, pour l'ouverture d'une deuxième ligne médicale à Charenton-du-Cher dans le cadre du centre de santé solidaire ;

Vu le besoin estimé à 58 000 euros pour la mise en place de cette nouvelle ligne médicale ;

Vu l'article 2 de la convention initiale signée en mars 2024, nécessitant une modification pour inclure le plan de financement supplémentaire pour couvrir cette nouvelle dépense.

Considérant l'importance de renforcer l'offre de soins sur le territoire de Charenton-du-Cher pour répondre aux besoins de santé croissants de la population, notamment en permettant l'ouverture d'une deuxième ligne médicale ;

Considérant la volonté de soutenir l'association *Bouge ton coQ !* dans cette démarche, en permettant un financement suffisant pour garantir la pérennité et l'efficacité du centre de santé solidaire ;

Considérant la répartition du financement nécessaire à la mise en place de cette deuxième ligne médicale, répartie entre le Conseil départemental du Cher, la Caisse d'Epargne Loire Centre, et la Communauté de communes Cœur de France ;

Considérant la nécessité d'adopter un avenant à la convention initiale pour formaliser l'ajout du financement supplémentaire.

Il est proposé de modifier l'article 2 de la convention initiale signée en mars 2024, pour y intégrer le plan de financement suivant :

- Conseil départemental 18 : 30 000 euros,
- Caisse d'Epargne Loire Centre : 10 000 euros,
- Communauté de communes Cœur de France : 18 000 euros.

Et de donner mandat au Président de la Communauté de communes pour signer cet avenant à la convention.